SAPEURS POMPIERS MARTINIQUE

ARRÊTÉ N° 26 - 001

PORTANT L'ÉTABLISSEMENT
DE LA LISTE D'APTITUDE OPÉRATIONNELLE DES INFIRMIERS PROTOCOLÉS EN SOINS D'URGENCE DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MARTINIQUE

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MARTINIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1424-2, L1424-4, R1424-24, R1424-46, R1424-1-2 ;

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L6311-1, R4311-7, R4311-8, R4311-14, R6311-1, R6311-2, R6123-15, R6312-15, R6311-6 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment les articles L112-1, L112-2, L711-1, L721-1 à L723-20, R723-83 et R723-85, R741-1 ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel commun portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente ;

Vu l'arrêté du 5 juin 2015 portant modification de l'annexe 1et de l'annexe VI du référentiel commun d'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente du 25 juin 2008.

Vu la circulaire n° DSC/DHOS/2009/192 du 14 octobre 2009 relative à l'application de l'arrêté du 24 avril 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente et de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant organisation de la réponse ambulancière à l'urgence pré hospitalière ;

Vu le référentiel des protocoles infirmiers de soins d'urgence version 2014/2015 de la société européenne de médecine de sapeurs-pompiers. Comité français. Février 2015.

Vu les recommandations professionnelles SFMU : Protocoles infirmiers de soins d'urgence-Société Française de Médecine d'Urgence- SFMU 2015 ;

Vu le guide de bonnes pratiques sur : les PISU et la télémédecine- Association Nationale des Infirmiers de Sapeurs-Pompiers- ANISP 2018 ;

Vu les procès-verbaux des évaluations des 26 octobre et 1er décembre 2025

Sur proposition du Médecin-chef de la Sous-Direction Santé.

A R R Ê T É

La liste des infirmiers de sapeurs-pompiers habilités à utiliser les Protocoles Infirmiers en Soins d'Urgence (PISU) de la Sous-Direction Santé de Martinique pour la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 s'établit comme suit dans le grade qui leur est propre :

1. M. Steeve LEMON
2. Mme Loutchina LUCIDE
3. Mme Christine LUDON DESROSES
4. Mme Kate TRIOLE
5. Mme Jeanne MOREAU
6. Mme Céline PIERRE
7. Mme Kelly NAGOU-SAPOTILLE
8. Mme Sarah CLOE
9. Mme Peggy PETITOT
10. M. Alain-Nicolas CHANTEUR
11. M. Jérémy BAZILE
12. Mme Laura DORNADIN
13. Mme Stéphanie CAROLE- CILIS

Fait à Fort-de-France 13 JAN. 2026

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours de Martinique

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
Colonel Hors Classe
Patrick TYBURN

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MARTINIQUE
4, RUE JACQUES CAZOTTE - BP 522
05 96 59 05 81